

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE - DÉROGATION MINEURE – 8967 et 8969, RUE BASILE-ROUTHIER

AVIS est par les présentes donné:

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 6 juillet 2020 à 19 h, en visioconférence, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant les numéros 8967 et 8969, rue Basile-Routhier, lequel est érigé sur le lot 1 997 944 du cadastre du Québec.

QUE cette dérogation mineure autoriserait une marge latérale droite de 1,1 mètre au lieu de 1,5 mètre et une marge latérale gauche à la ligne 0 (zéro) au lieu de 1,5 mètre pour le bâtiment, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

QUE, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, cette demande de dérogation mineure sera soumise à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours suivant la publication du présent avis;

QUE les commentaires et/ou questions des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le jeudi 18 juin 2020, à 16 h 30, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Dérogation mineure », à l'adresse suivante: consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Dérogation mineure
Bureau du secrétaire d'arrondissement
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600
Montréal (Québec) H2N 2H8

QUE la documentation afférente à cette demande de dérogation mineure peut être consultée sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville (section Renseignements et services les plus demandés).

FAIT à Montréal, le 3 juin 2020.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert